



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s C.P Avignon le Pontet

Recyclé ou dégagé...

Comme on peut le constater, nous sommes confrontés à une population pénale de plus en plus virulente et qui n'a plus peur du bleu.

Dans un précédent communiqué intitulé « Missions non sans Risques » nous avons rappelé le danger que peut comporter nos missions.

Nous avons traversé une période de plus d'une année sans avoir accès à une salle de sport, du fait des mesures sanitaires. Aucune possibilité de pratiquer une activité sportive en extérieur après les longues journées de travail que l'on peut avoir. Aucune possibilité d'avoir des formations indispensables pour maintenir les acquis.

Malgré tout, nous devons passer notre recyclage Techniques d'Intervention et bâton, cela n'est pas sans faire de dégâts au sein de notre équipe d'E.J, comme dans d'autres établissements. En effet, un de nos équipiers victime du COVID à deux reprises, s'est vu retirer ses habilitations pour manque de cardio, sans possibilités de les repasser 6 mois après en cas d'échec, comme cela est possible pour le tir.

L'administration sélectionne des agents pour effectuer les missions, investie de l'argent sur ces mêmes agents, mais n'hésite pas à se séparer d'eux alors qu'elle ne met pas les moyens pour former et maintenir les acquis de la formation initiale.

Le 09 Juin c'est la réouverture des salles de sport, dont celle de l'établissement.

*Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**, exige que soit respectée la doctrine des E.J, à savoir la possibilité de pratiquer du sport pendant au moins 1 heure dans la salle de l'établissement au niveau du mess, quand l'emploi du temps le permet.*

*Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**, espère que l'accord passé avec les C.R.S de Montfavet à l'initiative des gradés E.J, nous permette de bénéficier d'un dojo pour faire nos formations..*

*Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**, demande qu'une seconde chance soit accordée 6 mois plus tard aux agents qui ont échoué.*

*Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**, exige que la sécurité des agents soit prise au sérieux en planifiant une session de formation par trimestre, sachant que les missions E.L.SP vont demander des compétences plus élevées.*